

# DERNIER ECROU

- 2016 -



Le Réseau  
des Missions  
Locales

## LE CONTEXTE

« Dernier Ecro » a été initié en janvier 2010 en cohérence avec l'ouverture du nouveau centre pénitentiaire de Vezin-Le-Coquet. Notre projet a été retenu dans le cadre des expérimentations du Haut-commissariat à la jeunesse lancées en 2009.

L'expérimentation portait sur 24 mois au cours desquels nous avons accompagné près de 250 jeunes (voir bilan sur le site du Fonds Expérimentation Jeunesse [www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)).

L'expérimentation ayant pris fin, nous avons pu pérenniser cette action grâce au concours et aux financements conjugués de différents acteurs :

- le PLIE
- la Ville de Rennes
- le FIPD 35
- le SPIP 35 (arrêt du financement annoncé en 2017)

L'objectif principal est la lutte et la prévention de la Récidive avec la conviction que la « préparation à la sortie se prépare dès l'entrée en détention ».



## LE CIRCUIT D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis 2012, 227 « jeunes suivis sous main de justice » (JSSMJ) ont été accompagnés dans le dispositif et près de 500 jeunes ont été vus au moins une fois lors des permanences régulières mises en place.

**Ainsi, un jeune sur deux est accompagné dans le cadre spécifique du Dernier Ecro selon différents critères.**

Les modalités d'accueil justifient cette part élevée :

- « **Intra muros** » : Alexis Duviuier anime trois permanences hebdomadaires au Centre Pénitentiaire de Vezin et une fois par mois au Centre Pénitentiaire des femmes de Rennes (moins de 10 % du public accompagné est féminin). Il intervient aussi ponctuellement avec le SPIP-milieu ouvert de Rennes.
- « **Hors détention** » : Alexis Duviuier reçoit les jeunes dans les locaux de la Mission locale de Rennes - Antenne de Maurepas (3 fois par semaine).

L'accompagnement dans le cadre de Dernier Ecro est « une approche globale » : la priorité est l'insertion professionnelle durable, tout en veillant à apporter des réponses à des problématiques périphériques : santé, logement, démarches administratives...

### LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- **JEUNES 18-25 ANS CONDAMNÉS (PAS DE JEUNES PRÉVENUS ET/OU EN MANDAT DE DÉPÔT)**
- **DURÉE DES PEINES COMPRISE ENTRE 3 MOIS ET 24 MOIS.**
- **RÉSIDENT RENNES MÉTROPOLÉ OU DES QUARTIERS PRIORITAIRES RENNAIS**

Les jeunes sont orientés par le conseiller de probation du SPIP vers une des trois permanences hebdomadaires du référent Mission locale. À l'issue de ce premier rendez-vous, le conseiller évalue la pertinence d'intégrer le jeune dans le dispositif. L'accompagnement dans le cadre de Dernier Ecro se poursuit après sa levée d'écrou.

# CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2016

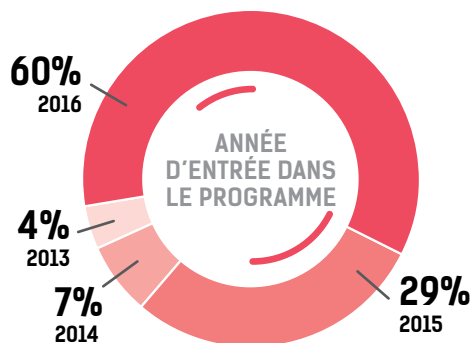
OBJECTIF DE 80 ENTRÉES  
DANS LE DISPOSITIF EN 2016  
(DONT 10 FEMMES)

En 2016, 147 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Dernier Ecro, dont 70 dans la cadre du PLIE.

**60%** NOUVELLES  
ENTRÉES EN 2016

## TPOLOGIE DES JEUNES :

- UNE LARGE MAJORITÉ D'HOMMES
- FORTE PROPORTION DES 22- 25 ANS
- 37 JEUNES ISSUS DES QUARTIERS RENNAIS
- 4 JEUNES AYANT UNE RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ



En 2015, nous avons observé une baisse sensible du nombre de positionnements par les conseillers de probation du SPIP pour des raisons diverses : modifications des critères administratifs d'entrée, turn-over important au sein de l'équipe (80% de l'effectif du SPIP renouvelé), durcissement judiciaire pour les permissions et/ou les aménagements de peine.

Sexe	PLIE	Hors PLIE	%
Femme	3	11	10%
Homme	67	66	90%
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

ENSEMBLE MISSION LOCALE
48%
52%
100%

Age	PLIE	Hors PLIE	%
Mineurs	0	0	0%
18-21 ans	13	11	16%
22-25 ans	47	54	69%
Plus de 25 ans	10	12	15%
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

ENSEMBLE MISSION LOCALE
4%
43%
47%
6%
100%

Niveau	PLIE	Hors PLIE	%
Niveau III et +	1	1	2%
Niveau IV	6	4	7%
Niveau V	30	19	33%
Niveau V bis	22	28	34%
Niveau VI	11	25	24%
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

ENSEMBLE MISSION LOCALE
8%
40%
31%
13%
8%
100%

Le dispositif a cependant trouvé un second souffle en 2016 et continué son objectif majeur de prévention de la Récidive.

Il y a toujours une surreprésentation de jeunes âgés de 22 ans et plus soit 70% contre 41% pour l'ensemble des + 22 ans suivis à la Mission locale de Rennes en 2016. On a eu ainsi 40 jeunes de 23 à 26 ans suivis en 2015. Les niveaux V bis-VI prédominent toujours avec près de 70% même si on note une légère hausse des niveaux V.

## ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

**37 jeunes issus et/ou retour sur les QPV à la levée d'écro : plus de 50% des jeunes inscrits dans le PLIE !**

Le travail d'accompagnement se focalise principalement sur deux problématiques : le permis B (aide au financement) et le soutien aux démarches administratives (carte de bus, déclaration aux impôts, inscription habitat social,...). Ce constat est toutefois à relativiser dans la mesure où beaucoup de jeunes n'ont pas renseigné d'adresse à leur entrée en détention. Par conséquent, on leur attribue l'adresse du centre pénitentiaire.

## OBJECTIF DE 30 JEUNES ISSUS DES QUARTIERS RENNAIS EN 2016

Dès leur sortie, les jeunes privilégient une solution de logement de proximité. Ainsi, beaucoup, en définitive, ont une adresse (famille, amie, CAO,...) sur Rennes à leur levée d'écro. Certains jeunes font une élection de domicile « rue de la Barbotière » avec la CAO.

Malgré la collaboration étroite avec le SPIP, nous ne disposons pas systématiquement de ces informations avant leur sortie. Pour ces différentes raisons, nous pouvons supposer que plus de 50% de jeunes accompagnés sont issus des quartiers prioritaires (QPV).

90% des jeunes accompagnés dans le dispositif sont des hommes.

## LE DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS DE PEINE

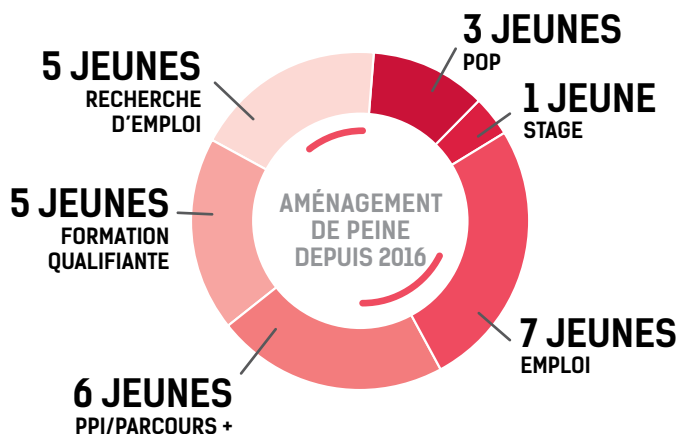
POUR LES JEUNES SUIVIS DANS LE CADRE DU « DERNIER ECROU »

Près de 25% de jeunes suivis depuis 2013 ont bénéficié d'un aménagement de peine (PSE, semi-liberté, conditionnelle et/ou placement extérieur), on compte 27 jeunes en 2016.



Les résultats depuis le lancement du dispositif tendent à affirmer que l'aménagement de peine réduit fortement le risque de récidive.

À ce jour, aucun de ces 27 jeunes dits « aménagés » n'ont récidivé même s'il faut rester prudent et attendre une durée plus significative proche des 24 mois.



**5 SORTIES POSITIVES  
À L'ISSUE DE CES  
AMÉNAGEMENTS**

**3 AMÉNAGEMENTS  
PRÉPARÉS EN 2016  
VONT ABOUTIR EN 2017**

**3 RETOURS EN DÉTENTION  
POUR DES JEUNES  
SOUS LE RÉGIME DE  
SEMI-LIBERTÉ**

*Anthony a été vu une première fois en mars 2015 par Aurélie Millet lorsqu'elle intervenait au CPH de Vezin. Il rencontrait un problème de « logement » et son projet dans la vente restait à valider.*

*L'accompagnement avait donc un double objectif : proposer un accompagnement via ALFADI et le positionner sur une PPI à Prisme. Parallèlement à cette proposition, nous avons travaillé avec la Conseillère de Probation pour la mise en place d'un placement extérieur à l'entrée en formation, demande que le Juge d'Application des Peines a accepté. Anthony a commencé sa formation en janvier 2016. Il a ainsi bénéficié d'un appui pour lever plusieurs freins périphériques : la gestion du budget et la garde de ses 2 enfants, alors placés en famille d'accueil. En avril 2016, on a pris contact avec les Amitiés Sociales pour mettre en place une entrée en résidence. Le placement extérieur prenait*

*fin en juin 2016, il fallait maintenir une continuité dans la prise en charge « logement ». Après une solution de logement provisoire à l'AFPA (« Déclit logement »), il a pu intégrer un FJT en juillet 2016. Sa situation familiale s'est également améliorée puisqu'il a pu revoir ses enfants. Cette dimension a constitué une réelle motivation pour Anthony dans la poursuite de son parcours d'insertion. Anthony a signé un CDI en septembre 2016 avec l'enseigne Pull & Bear, il n'a pas été retenu à l'issue de la période d'essai de 2 mois d'un commun accord car les objectifs de vente restaient élevés. Aujourd'hui, Anthony est de nouveau en recherche d'emploi et il a été orienté vers Buroscope pour optimiser sa recherche d'emploi. Il est toujours en résidence FJT. Il continue de voir régulièrement ses enfants avec la perspective d'en retrouver la garde exclusive (la mère n'en a pas la garde).*

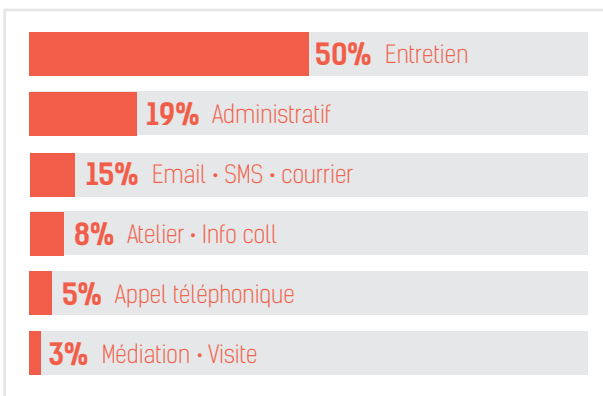
« Nous avons travaillé avec la Conseillère de Probation pour l'obtention d'un placement extérieur simultanément à l'entrée en formation, demande que le Juge d'Application des Peines a accepté »

# CONTACTS ET SERVICES PROPOSÉS

781 contacts ont été enregistrés dans le cadre du dispositif en 2016.

LÉGENDE: % ENSEMBLE MISSION LOCALE

## LES TYPES D'ACTUALITÉS



« Son aménagement de peine via le placement extérieur a coïncidé avec son entrée en formation »

*Frédéric a été incarcéré en juin 2014. Il a été positionné par la conseillère du SPIP 35 de Vezin en 2016.*

*Nous avons commencé à travailler son projet professionnel.*

*Frédéric rencontrait également des problèmes de logement. Nous avons donc convenu d'entamer rapidement un accompagnement dans le cadre du placement extérieur avec l'IBEP. Ce suivi éducatif lui a permis de lever les différents freins administratifs et de stabiliser son logement.*

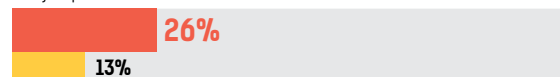
*Frédéric avait déjà travaillé dans le secteur de la logistique mais il n'avait ni qualification préalable ni les CACES requis. Positionné sur la « plate-forme métiers de la logistique » à l'AFTRAL, il a été retenu.*

*Son aménagement de peine via le placement extérieur a coïncidé avec son entrée en formation. Il a obtenu son titre professionnel « agent magasinier » ainsi que ses CACES 1-3-5.*

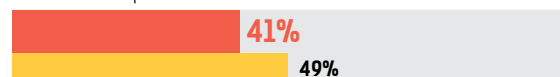
*Dans le cadre du Dernier Ecrou, le PLIE a mis en place un accompagnement en « placement en emploi durable », porté par Buroscope. Frédéric en a bénéficié. Il a été recruté sur un CDD de 6 mois à Biocoop en tant que magasinier. Il est allé au terme de son CDD. Un CDI lui a été proposé.*

*Son aménagement de peine et son placement extérieur ont pris fin en janvier 2017. Il a trouvé un logement dans le parc public et est toujours en poste.*

Projet professionnel



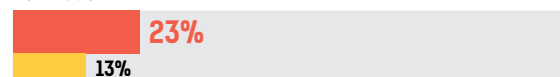
Accès à l'emploi



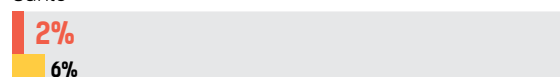
Logement



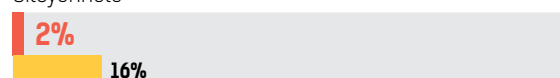
Formation



Santé



Citoyenneté



Une demande d'entrée à la formation constitue régulièrement la première étape qui va amorcer l'accompagnement Dernier Ecrou. C'est une première étape de stabilisation avant de poursuivre vers une formation qualifiante ou la recherche d'un emploi.

L'accès à l'emploi est largement représenté parmi les services proposés : il peut s'agir de conseils sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...), d'orientation vers des partenaires emploi (le service emploi de la Mission locale, les agences intérim...), ou de positionnement sur offres d'emploi.

Stabiliser la situation de logement est également un enjeu important à la levée d'écrou. Pour cela, la Mission locale a tissé un réseau de partenaires pour répondre à ce besoin.

# LES ENTRÉES EN SITUATION

	ENTRÉES EN SITUATION	NOMBRE DE SITUATION DÉBUTÉES
<b>EMPLOI</b>	CDI	3
	CDD	3
	Alternance	2
	Contrat aidé	-
<b>EMPLOI</b>		<b>8</b>
<b>FORMATION</b>	Mobilisation	11
	Préformation	-
	Qualification	4
<b>FORMATION</b>		<b>15</b>
<b>IMMERSION EN ENTREPRISE</b>	PMSMP	5
	Service civique	-
<b>IMMERSION EN ENTREPRISE</b>		<b>5</b>
<b>AUTRE SITUATION NON PROFESSIONNELLE</b>	Incarcération	32
	Scolarité	-
<b>AUTRE SITUATION NON PROFESSIONNELLE</b>		<b>32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>

## QUELQUES EXEMPLES DE CONTINUITÉ DE PARCOURS...

- 3 jeunes ont été positionnés sur la Plate-forme Découvert Bâtiment (Compagnons Bâtisseurs). L'un d'eux a débuté un contrat d'insertion dès la sortie de la prestation.
- 4 jeunes ont été positionnés sur le dispositif Déclic, proposé par le centre AFPA de Rennes. Cette prestation est composée d'une gamme d'ateliers, mobilisables en fonction des besoins exprimés par les jeunes. Elle aura permis à ses jeunes de découvrir et s'essayer à des métiers du bâtiment. À la suite de cette prestation, 3 d'entre eux ont été positionnés sur une action de formation qualifiante.

## 4 JEUNES ONT DÉBUTÉ UNE FORMATION QUALIFIANTE

- 2 jeunes sur la formation Magasinier/Cariste avec les 2 titres obtenus plus les CACES 1-3-5 à l'AFTRAL
- 1 jeune sur un CQP « Crêpier »
- 1 jeune sur la formation Installateur en Chauffage Climatisation Sanitaire Énergies Renouvelables (ICCSER)

## L'ACCÈS À L'EMPLOI

La mobilisation de prestations internes à la Mission locale ont permis la mise en emploi de 8 jeunes :

- Réussite apprentissage pour un accompagnement vers les contrats en alternance
- L'appui personnalisé d'un conseiller emploi pour optimiser la recherche d'emploi (TRE, transmission d'offres...)
- L'Espace Emploi et Orientation en accès libre, sans contrainte de rendez-vous, qui permet aux jeunes de conserver une dynamique, tout en réalisant leur démarche de façon autonome.



# LE PARTENARIAT DÉVELOPPÉ DANS LE CADRE DE L'ACTION

## ZOOM SUR UNE ACTION MENÉE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF : PLACEMENT EXTÉRIEUR

Pour préparer la sortie, sécuriser le logement est l'une des clés de la non-récidive. Le « placement extérieur » est une mesure d'aménagement de peine accordée ou non par le Juge d'Application des Peines. C'est l'IBEP qui assure l'accompagnement des détenus dans le cadre de ce dispositif. Sandrine Landais accompagne les détenus qui sont automatiquement sous écrou et les accompagne jusqu'à leur levée d'écrou. Pour réaliser ce suivi, elle dispose de 9 logements pour placer les détenus (hommes ou femmes). L'intérêt d'une telle action est d'apporter une solution de logement extra-muros pour les détenus avant la sortie. Cette solution transitoire donne suffisamment de temps et de disponibilité pour préparer la sortie et la recherche d'un autre logement. Les jeunes peuvent intégrer une chambre/un studio pour une durée minimum de 6 mois. En parallèle, l'insertion professionnelle est menée par le référent Justice de la Mission locale.

Le recours au Placement extérieur permet de sécuriser les entrées en parcours de formation ou en emploi. À la fin de cet accompagnement, une solution pour un logement plus pérenne est assurée.

En 2016, 3 jeunes ont bénéficié de cette action.

SANDRINE LANDAIS  
COORDINATRICE DU SERVICE DE « PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR »

« La préparation de la mise en place d'une mesure de Placement Extérieur débute en détention. L'IBEP peut solliciter la Mission locale par le biais du Dernier Ecrou. L'objectif est de travailler l'orientation professionnelle et la question du logement (places en FJT). Un travail étroit de partenariat se met alors en place dès la détention afin de coordonner nos actions, de mobiliser les services nécessaires. Une convention IBEP-ML sera prochainement signée pour formaliser ce partenariat qui est primordial pour le maintien et le soutien des jeunes en aménagement de peine en placement extérieur. »

## INITIATIVES À VENIR...

### CONVENTION AVEC AGIR ABCD POUR L'ACCOMPAGNEMENT EN 2017

On a constaté que beaucoup de jeunes suivis dans le dispositif rencontraient beaucoup de difficultés à leur sortie à effectuer un ensemble de démarches administratives : inscription Pôle emploi, carte d'identité, inscription à l'Habitat social, inscription au permis de conduire, CPAM,... La convention passée avec Agir ABCD porte sur l'accompagnement des jeunes dans ces démarches. **3 jeunes sont actuellement en attente.**

### FJT : AVENANT SIGNÉ EN 2016

Cette convention a pour objectif d'assurer des places en FJT pour les jeunes relevant du Dernier Ecrou. Elle est renouvelée tacitement en 2017.

### PROJET EXPÉRIMENTAL AVEC LE CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF DE GÉVEZÉ) : EN COURS D'ÉCRITURE

Dans le cadre de notre mission de prévention de la délinquance, il ressort qu'il est important d'agir en amont et d'accompagner des jeunes âgés de 16 à 17 ans placés au CEF sous ordonnance judiciaire. L'objectif 2017 est d'intégrer 5 jeunes dans le dispositif. Il s'agit d'une expérimentation et on évaluera la plus-value apportée, ou non, à la fin de l'année 2017.

### UN PROJET AVEC ALFADI DÉPOSÉ AUPRÈS DU FIPD

L'idée est de stabiliser dans le logement avant de pouvoir envisager l'insertion professionnelle. Pour cela, on a demandé à disposer de 6 places (résidence, co-location,...) auprès de bailleurs, pour 12 jeunes concernés par an. Deux mi-temps (un pour ALFADI et un pour la Mission locale) sont demandés pour accompagner spécifiquement ces jeunes. La demande de financement de cette action a été déposée auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du FIPD.



Le Réseau  
des Missions  
Locales

7, rue de la Parcheminerie  
BP 30244 - 35102 RENNES Cedex 3  
Tél. 02 99 78 00 78 - Fax. 02 99 78 17 67  
contact@mlrennes.org

Conception : agence-autrement.com - 02 99 78 09 09  
Crédits photos : Mission locale



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

**rennes**  
VIVRE EN INTELLIGENCE